

INFO' COURCELLES – SAPICOURT

REUNION DE CONSEIL DU 30/03/2012

Le Conseil Municipal :

- Arrête le résultat 2011 à la somme de 50 641,95 €.
- Décide d'appuyer le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne dans sa démarche entreprise afin de faire fléchir la position d'ORANGE sur ses choix d'investissements et d'imposer à l'opérateur historique le respect de la convention signée avec le SIEM.
- **Décide** de retenir l'entreprise SOCOTEC pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité des handicapés sur les voiries et les espaces publics et ce pour un montant HT de 1875 €.

REUNION DE CONSEIL DU 13/04/2012

Le Conseil Municipal :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux pour l'année 2012, à savoir :

- taxe d'habitation : 17,36 % produit 64 718 €
- taxe foncière (bâti) : 19,50 % produit 39 449 €
- taxe foncière(NB) : 17,82 % produit 3 101 €
- CFE : 13,87 % produit 1 193 €

Soit un produit fiscal attendu de 108 461 €.

- **Décide** de verser les subventions sur l'année 2012 aux associations suivantes :

- | | |
|------------------------|---------|
| • A.D.M.R | 500 € |
| • Comité des fêtes | 2 800 € |
| • Courcelles de France | 110 € |
| • Pompiers de Muizon | 100 € |
| • Foot de Muizon | 100 € |
| • Veslardannes | 60 € |
| • 8 villages | 9 000 € |
| • Marpa | 100 € |

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle, conformément à sa délibération n° 20/2012 concernant sa prise de compétence en matière de création de zones de développement éolien.

- A élu Monsieur Patrick DAHLEM délégué titulaire et Monsieur Gérald MABILE délégué suppléant, comme représentants supplémentaires au sein de la Communauté de Communes Champagne-Vesle.

REUNION DE CONSEIL DU 29/06/2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de ne plus réviser le loyer du logement communal avant mars 2014. A cette date, le conseil municipal analysera de nouveau la

situation et prendra une décision sur la révision ou non du loyer.

- de renouveler dans les mêmes conditions, le contrat enfance jeunesse signé en 2008 entre la Caisse d'Allocations Familiales et les communes d'Aubilly, Branscourt, Courcelles-Sapicourt, Germigny, Janvry, Méry Prémecy, Rosnay et Treslon, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. Ce contrat concerne le Centre de Loisirs sans Hébergement situé sur la commune de Rosnay.
- de ne pas modifier la clause de révision du loyer de l'antenne SFR située sur le territoire de la commune.

ELABORATION DU PLU

Le conseil municipal a décidé que seuls les différents points suivants devront être abordés dans l'élaboration du P.L.U. :

- Corriger les anomalies des zones NAc dans les espaces boisés à conserver (zone des Hauts Balais).
- Mettre des conditions pour les futures constructions et divers aménagements pour les zones UCa - UCb sur Sapicourt, et NAb et NAA sur Courcelles.
- Les zones NC et ND ne seront pas modifiées.

MARCHE DES ELUS DU 9 MAI 2013

Il n'est peut-être pas superflu de préciser que la Marche des Elus, dont la commune organisera la quarantième édition en 2013, n'est pas réservée aux seuls élus. Elle est bien entendu ouverte à tous.

La deuxième réunion de coordination s'est tenue le 23 juin dernier. Environ vingt-cinq personnes sont déjà au travail dans les cinq commissions qui ont été formées après la réunion d'information du 28 janvier 2012. Le projet avance normalement. De nombreux autres habitants du village se sont déjà déclarés prêts à participer activement :

- à l'installation des équipements dans les jours qui précéderont la marche,
- au bon fonctionnement de l'organisation le jour de la manifestation (accueil et encadrement des marcheurs, fabrication et vente des sandwiches, cuisson et vente de frites, vente de boissons, etc.),
- au démontage des installations dans les jours qui suivront.

Il vous est bien entendu possible de vous joindre à eux, en vous faisant connaître auprès de Jean-Claude LAMPE ou de Patrick DAHLEM, qui assurent la coordination entre les différentes commissions.

TRAVAUX DANS LA RUE DU MONTCET

Les travaux de réfection de la chaussée de la rue du Montcet ont été inscrits au budget. Ils pourraient démarrer dans le courant du dernier trimestre 2012 ou au début de l'année 2013.

NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE

Le bâtiment de la nouvelle cantine scolaire du regroupement pédagogique de Rosnay, dont le chantier est en cours, devrait être opérationnel entre septembre 2012 et janvier 2013.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Esteban LECOLIER le 22 mars 2012
- Galéran MIGNON le 24 avril 2012

DU BON USAGE DE LA TONDEUSE A GAZON !

- Rappel :

Afin de préserver la tranquillité de tous, merci de vous abstenir de tondre votre pelouse en dehors des horaires suivants :

- La semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX EN EXTERIEUR

Nous rappelons la réglementation en la matière :

- **En ce qui concerne les feux de plein air :** l'arrêté Préfectoral du 10 juillet 1998, qui les réglemente interdit notamment de brûler les chaumes et les pailles et, d'une manière générale d'allumer des feux susceptibles de prendre une certaine extension, à une distance inférieure à 25 m des récoltes de toute nature, 50 m des routes départementales, routes nationales, autoroutes ou voies ferrées, 200 m des agglomérations, des hangars et des meules, 400 m des bois, plantations, haies, boisements linéaires, ripisylves et friches.

- **En ce qui concerne les feux dans les jardins,** leur interdiction découle du rapprochement de deux textes :

- du code de l'environnement, dans sa partie relative à la classification des déchets, qui précise en son article R. 541-7 et dans l'annexe II de l'article R. 541-8 (rubrique 20.02) que les déchets verts de jardin sont assimilés à des déchets ménagers,

- et de l'article 84 alinéa 3 du règlement sanitaire départemental de la Marne qui stipule que "Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit".

